



# Ecole Doctorale Informatique et Mathématiques (InfoMaths) 512

Dragos Iftimie (Directeur), Hamamache Kheddouci (Co-Directeur)  
Renée El Melhem (Assistante de Direction)

Réunion des D3+,  
13 novembre 2025



# Programme de la réunion

- Comment préparer son dossier de soutenance de thèse, par Hamamache KHEDDOUCI
- L'après-thèse dans le monde académique, par Simon MASNOU, Université de Lyon 1
- Les perspectives après la thèse (qualifications CNU, candidatures post-doc et de Maître de Conférence) par
  - Mohand-Saïd HACID (CNU 27),
  - Jean-Yves WELSCHINGER (CNU 25)
- Discussion



# Comment préparer son dossier de soutenance



Découvrir l'école ▾

Thèse ▾

Actualités

Rechercher



> Accueil > Thèse > Soutenance de thèse

## Soutenance de thèse

Démarches

Règles pour le jury

Règles pour les rapporteurs

Cette partie concerne uniquement les soutenances de thèse classiques (hors cotutelle). Dans le cas d'une cotutelle, il faut se référer à la convention de cotutelle.

Lire en premier lieu les onglets "Règles pour le jury" et "Règles pour les rapporteurs".

En informatique, la soutenance est autorisée sous réserve d'avoir une publication internationale de qualité.

Il faut commencer les démarches pour la soutenance au moins 10 semaines avant la date prévue de soutenance. Ceci est un strict minimum. Il est recommandé de commencer 3 mois avant la date de soutenance.

Les démarches de validation du jury et des rapporteurs s'effectuent en plusieurs temps et diffèrent suivant que votre établissement d'inscription a activé ou pas le module soutenance sur ADUM.

Actuellement, les établissements qui ont activé le module soutenance sur ADUM sont l'université Lyon 1, l'ENS Lyon (toutes les soutenances) et l'INSA Lyon (uniquement si la soutenance est prévue après le 1<sup>er</sup> janvier 2025).

**Si le module soutenance sur ADUM n'a pas été activé par votre établissement.**

En premier lieu, il faut retirer un dossier de soutenance auprès du service des Études Doctorales de son établissement (Lyon1, Lyon2, Lyon3, Insa de Lyon, ENS, ECL) et non à l'École Doctorale. Il faut remplir ce dossier et l'envoyer aux Études Doctorales de l'établissement. Ceux-ci vérifient le jury (selon leurs règles) et vous demandent d'obtenir l'accord de l'école doctorale.

Dans un deuxième temps, il faut obtenir l'avis pédagogique de l'école doctorale. Il est impératif de prévoir un minimum de 2 mois entre l'envoi du dossier de soutenance à l'Ecole Doctorale et la soutenance elle-même. Aucun dossier ne sera accepté en dessous de ce délai. Il est donc très important de prendre cette contrainte lorsque vous cherchez à fixer une date de soutenance avec les membres potentiels de votre jury. De plus, les établissements imposent le plus souvent que les rapports des rapporteurs soient disponibles au moins 3 semaines à un mois avant la soutenance. Attention également aux périodes de congés en été.

Le dossier de soutenance pour l'école doctorale doit être déposé sur l'application <https://dossier-ed.liris.cnrs.fr/>. Sa composition est indiquée ci-dessous.

**Si le module soutenance sur ADUM a été activé par votre établissement.**



## Module Soutenance sur ADUM

### Doctorant :

- Se réinscrire en thèse sur ADUM, si ce n'est pas encore fait.
- Déposer son dossier de soutenance sur ADUM : Rubrique : « Pièces justificatives ED pour la soutenance »

### Validations sur ADUM

- Etablissement : Validation administrative de la composition du jury
- ED : Validation scientifique du dossier de soutenance (commission des thèses)
- Etablissement : Contacter les rapporteurs, etc
- ED : Validation des rapports des rapporteurs

### Doctorant :

- Soutenance de thèse

# Composition du dossier de soutenance pour l'ED

Le dossier pour l'Ecole Doctorale doit contenir les éléments suivants :

- Composition du jury validé par l'établissement
- Lettre de soutien du directeur de thèse.
- Lettre du directeur de thèse justifiant le choix du jury et des rapporteurs.
- Un avis du directeur de laboratoire.
- Un résumé de la thèse.
- Un C.V du doctorant incluant une liste de publications et travaux précisant le type de revues, conférences, ateliers
- Mettre un lien ou votre manuscrit de thèse peut être consulté par la commission des thèses.
- Dans le cas des rapporteurs étrangers, joindre leur C.V. détaillé.
- Liste de publications notamment pour ceux qui déposent sur ADUM.
- **Il faut aussi joindre le récapitulatif des formations doctorales suivies téléchargé depuis ADUM.**

Il doit être déposé **en un seul fichier PDF** sur :

- ADUM (Lyon 1, Lyon 2, ENS Lyon)



## Composition d'un jury de thèse (Hors thèse cotutelle)

1. Le nombre des membres du jury est compris entre 4 et 8.
2. Au moins la **moitié** des membres du jury doit être constituée de **personnalités extérieures à l'établissement de rattachement et aux laboratoires partenaires de l'Ecole Doctorale**. Des scientifiques étrangers peuvent être membres du jury, même s'ils ne parlent pas français.
3. Au moins la **moitié** des membres du jury doit être constituée de **Professeurs ou assimilés**.



# Composition d'un jury de thèse (Hors thèse cotutelle)

3. Au moins la **moitié** des membres du jury doit être constituée de Professeurs ou assimilés.

## A N N E X E II – Liste des corps assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du Conseil national des universités

### 1°) Liste des personnels assimilés aux professeurs des universités :

- professeurs et sous-directeurs de laboratoire du Collège de France ;
- professeurs du Muséum national d'histoire naturelle ;
- professeurs et sous-directeurs de laboratoire du Conservatoire national des arts et métiers ;
- directeurs d'études de l'Ecole des hautes études en sciences sociales ;
- directeurs d'études de l'Ecole pratique des hautes études, de l'Ecole nationale des Chartes et de l'Ecole française d'Extrême-Orient ;
- professeurs de l'Institut national des langues et civilisations orientales ;
- sous-directeurs d'écoles normales supérieures ;
- astronomes et physiciens régis par le décret n° 86-434 du 12 mars 1986 ;
- astronomes titulaires et astronomes adjoints régis par le décret du 31 juillet 1936 relatif au statut des observatoires astronomiques ;
- physiciens titulaires et physiciens adjoints régis par le décret du 25 décembre 1936 relatif au statut des instituts et observatoires de physique du globe ;
- professeurs de première et de deuxième catégorie de l'Ecole centrale des arts et manufactures ;
- directeurs de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.



## Composition d'un jury de thèse (Hors thèse cotutelles)

4. Le président du jury doit être professeur ou assimilé.
5. Le directeur de thèse participe au jury, mais **ne prend pas part à la décision.**
6. A titre exceptionnel, et à l'exception du président, les membres du jury peuvent participer à la soutenance par des moyens de visioconférence (après autorisation de l'établissement).
7. La composition du jury doit permettre **une représentation équilibrée des femmes et des hommes** qui est déterminée indépendamment par les différents établissements opérateurs.



## Règles de parité

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Lyon 1

Nombre de membres du jury	Configuration possible
4 membres	2 hommes-2 femmes
5 membres	2 hommes-3 femmes ou inversement
6 membres	3 hommes-3 femmes ou 2 hommes-4 femmes ou inversement
7 membres	3 hommes-4 femmes ou inversement
8 membres	4 hommes-4 femmes ou 3 hommes-5 femmes ou inversement

INSA de Lyon

Nombre de membres du jury	Configuration possible
de 4 à 6 membres	au moins 1 femme
de 7 à 8 membres	au moins 2 femmes

École Centrale de Lyon

Nombre de membres du jury	Configuration possible
de 4 à 8 membres	au moins 2 femmes

ENS de Lyon

Nombre de membres du jury	Configuration possible
jusqu'à 5 membres	au moins une femme et un homme
de 6 à 8 membres	au moins deux femmes et deux hommes

Université Lyon 2

Nombre de membres du jury	Configuration possible	1
de 4 à 8 membres	au moins 40% femmes et au moins 40% hommes	0

**Lyon 3 devrait s'aligner sur les contraintes de Lyon 1**



# Composition d'un jury de thèse (Hors thèse cotutelles)

## 8. Spécificités établissements

- **Pour l'Université Claude Bernard Lyon 1 :**
  - Au moins 4 membres du jury dont une personnalité extérieure et une personnalité pouvant assurer la fonction de Président de jury doivent être présents physiquement le jour de la soutenance
  - Le (co-)directeur de thèse ne peut pas être rapporteur de soutenance, ni président du jury.
  - Le jury doit comporter au moins un enseignant chercheur HDR de l'UCBL qui soit extérieur à l'encadrement et autorisé à participer à la délibération dont la présence est requise le jour de la soutenance.
- **Pour l'INSA :**
  - Le jury doit aussi comporter au moins un enseignant-chercheur de l'établissement titulaire de l'HDR dont la



# Politique de l'ED pour les jurys de thèses

Par souci d'indépendance, l'Ecole Doctorale InfoMaths souhaite aller au-delà de ces 8 points et requiert les points suivants :

- Le jury doit compter au moins un rapporteur.
- Le nombre d'extérieurs (hors du site Lyon Saint Étienne, hors l'équipe encadrante et hors de l'entreprise pour les contrats CIFRE) dans le jury plus le membre extérieur du CSI s'il fait partie du jury doit représenter la **majorité stricte**.
- L'ED s'assure de l'indépendance du jury par rapport aux travaux du candidat.
- En particulier, en informatique, il faut au moins avoir une publication internationale de qualité.



## Rôle des rapporteurs

- Les travaux du doctorant sont préalablement examinés par au moins 2 rapporteurs **Habilités à Diriger des Recherches** ou d'un niveau scientifique équivalent s'ils sont étrangers
- Les rapporteurs doivent être **extérieurs au site Lyon-Saint-Etienne, à l'établissement de rattachement, aux laboratoires composant l'Ecole Doctorale et ne pas avoir co-signé d'articles avec le doctorant.**



## Rôle des invités

Invité dans un jury :

- pour aller au-delà du nombre limite de membres de jury
- ne participe pas à la délibération
- pas fondement légal



## Validation des dossiers de soutenance à l'ED

- Dossier de soutenance étudié par la Commission des Thèses de l'ED (composition du jury, niveau de publications, formations doctorales).
- La direction de l'ED valide le dossier de soutenance uniquement après un avis favorable de la Commission des Thèses.



## Service des Etudes Doctorales de l'établissement d'inscription (Etablissement hors ADUM)

Le dossier de soutenance est validé par la direction de l'Ecole Doctorale sur ADUM. Puis, il passe à la dernière étape « Chef de l'établissement » où le Service des Etudes Doctorales de l'établissement d'inscription enclenche officiellement le processus de soutenance : contacter les rapporteurs, etc



## Autorisation de soutenance

- Les rapporteurs doivent produire, **au plus tard 20 jours avant la soutenance**, un rapport écrit circonstancié, résumant leurs observations sur le contenu et sur la forme de la thèse, et se concluant par une réponse non ambiguë à la question de savoir si le candidat peut ou non être autorisé à soutenir sa thèse.
- Le chef d'établissement autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'école doctorale après lecture des rapports (via ADUM). Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.



## Quelques précisions

- Si vous soutenez **avant le 31 août de l'année en cours**, vous n'avez pas à vous réinscrire pour l'année suivante.
- Si vous soutenez **après le 31 août**, selon l'établissement d'inscription, vous pourriez être obligé de vous réinscrire pour l'année suivante.
- Si vous n'êtes pas 100% sûr de soutenir avant la date limite fixée par votre établissement, vous devriez effectuer un entretien de votre comité de suivi avant le 30 avril.



# Reconnaissance de la Mobilité Internationale

Supplément au diplôme pour la reconnaissance de la mobilité internationale de l'Université de Lyon (hors co-tutelle) :

- Justifier un séjour d'au moins un trimestre dans un pays hors France (les séjours fractionnés sont acceptés)
- 2 rapporteurs de thèse rattachés à deux établissements de deux **Etats distincts hors France**
- Au moins 1 membre du jury appartient à un établissement d'un pays hors France
- Effectuer une partie de la soutenance dans une langue autre que le français.



# Ecole Doctorale Informatique et Mathématiques (InfoMaths) 512

- Journée Scientifique de l'ED -  
**Juin 2026 ?**